

REUNION DU 22 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

L'an deux mil vingt le 22 octobre à 20h30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de CASTELLA,

Date de convocation :

15 octobre 2020

Présents :

Mmes CARRE Sabine, ERLLENWEIN Josiane, LECOURT-BARTHEROTTE Corine, Mrs DE PAOLI Georges, GAGNANT Francis, MISSUD Fabien RIVIERE Didier, SIMONET Didier, TESTU Bruno.

Absents et Excusés :

Mme SIMONELLI Fabienne, Mr LUISA Jean-Paul, tous deux n'ayant pas donné procuration.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ERLLENWEIN est nommée secrétaire.

Madame le Maire demande tout d'abord à tous les élus présents d'observer une minute de silence en mémoire de Mr Samuel Paty.

De même, Madame le Maire désire ajouter quelques points à l'ordre du jour :

- Décision modificative sur 2 comptes
- Dans l'ordre du jour transmis aux élus, il fallait lire « rapport 2019 du Territoire d'Energie » et non « sur la qualité de l'eau ». Le document transmis aux élus étant correct.

APPROBATION DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS MODIFICATIVES

Il y a lieu de modifier, pour le poste d'entretien des canalisations d'eaux pluviales – montant de 234 € - le compte 2313 et transférer ce montant vers le compte 2046.

Pour les plantes installées au parking près de l'église – montant 920 € - il faut transférer cette somme du compte 2138 hors opérations vers le compte 2138 opération 2019-1.

RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Le rapport a été lu par les élus et est approuvé par l'unanimité des présents.

RAPPORT 2019 DU TERRITOIRE D'ENERGIE DU LOT ET GARONNE

Le rapport a été lu par les élus et est approuvé par l'unanimité des présents.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Pour la rentrée 2020, le RPI concentre 154 enfants.

- La Croix-Blanche, 76 élèves dont : 25 en CE1/2, 26 en CM1 et 25 en CM2
- Castella, 52 élèves dont : 25 en CP et 27 en moyenne et grande section
- Monbalen, 26 élèves.

Castella va accueillir sous peu 2 élèves supplémentaires en CP et grande section.

Achats effectués pour la rentrée :

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| - Livres | 321,59 € |
| - Tables et chaises : | 1514,00 € |
| - Panneau et ballon de basket : | 229,50 € |
| - Tableau quadrillé : | 251,78 € |
| - Assiettes et verres | 384,48 € |
| - Bols à soupe (60 bols) : | 189,00 € |

Les deux services à la cantine sont maintenus

Une stagiaire diététicienne (Mme Michez) a passé 2 semaines avec la cantinière. Résultats positifs.

CHOIX D'UN MOYEN DE COMMUNICATION A LA POPULATION (ALERTES)

Madame le Maire désire installer un moyen de communication afin d'informer la population en cas d'alertes diverses (intempéries, travaux divers, etc). Plusieurs solutions ont été évoquées en Commission Communication, parmi lesquelles une page Facebook, le site internet de la commune.

Un système d'alerte prend actuellement de l'extension via l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) : une application nommée « Panneau Pocket ».

Cette application permet de publier des informations aux personnes ayant téléchargé l'application (ne permet pas de dialogue) et demande une cotisation annuelle de 108 € à la mairie, gratuite pour les utilisateurs ayant téléchargé l'application.

L'unanimité des élus, après discussion et information, approuve l'instauration de cette application et la cotisation annuelle de 108 €. Une délibération est prise dans ce sens.

TRAVAUX ECOLE (JEUX DE COUR)

Diverses propositions ont été demandées à la société Alec Collectivités pour l'installation d'un jeu dans la cour.

Jeu avec rubbagrass	6.794 €/HT
Jeu avec sol sécurisé d'une superficie de 30 m ² (insuffisant en superficie)	9.691 €/HT
Jeu avec sol sécurisé d'une superficie de 65 m ² , un banc inclus	15.590 €/HT

Le choix se porte sur la proposition n°3 d'un montant de 15.590 €/HT

Il est possible de demander une DETR de 40 % sur le montant de 15.590 €

Et une subvention du département de 10 % sur le même montant.

Resterait à charge de la commune : 7.795 €/HT et 3.118 € de TVA à récupérer.

Madame le Maire demande aux élus l'autorisation de monter un dossier de subvention pour les montants susmentionnés.

Accord donné à l'unanimité des présents. Une délibération sera prise.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Monsieur Testu confirme que le permis de construire a été déposé fin juillet.

En ce qui concerne l'assainissement, l'installation à prévoir est simple : filière, bac à graisse + filtre compact et ensuite les eaux résiduelles sont envoyées vers le fossé.

Les 4 devis obtenus sont les suivants :

- SJ Construction : le système n'est pas conforme à notre attente (bac à sable vertical)
- Jelade : offre à 16 K € HT
- Paulos à Brax : offre à 13 K € HT
- Lagarde à Layrac : offre à 14.900 € HT

Il ressort que l'offre de Paulos est la plus intéressante, car elle prévoit, pour 15.600 € TTC, également la pompe de relevage (ce n'est pas le cas dans l'offre de Lagarde).

A l'unanimité des présents, l'offre de la société Paulos est donc retenue. Délibération à prendre

DELIBERATION SIVU CHENIL FOURRIERE

La délibération n'a pas lieu d'être prise, annulée par la Préfecture.

DELIBERATION SCHEMA DEFENSE INCENDIE

Ainsi que déjà discuté lors d'un conseil précédent, Madame le Maire reçoit de la part des présents, l'autorisation de signer la convention SAUR relative à l'entretien des 2 bouches d'incendie existantes. Délibération à prendre.

Le dossier « défense incendie » est un dossier à faire en priorité, car les permis de construire ultérieurs ne seront pas accordés si la défense incendie n'est pas existante.

Monsieur Testu récapitule les différents travaux à prévoir (conduites, bornes et bâches)

- Surcoût de 4.500 € pour des tuyaux de dimensions plus grandes depuis le bourg jusqu'à la D212.
- Deux bornes existent déjà, 1 au Bourg et 1 à Camp del Sol
- Une borne va être placée sous peu à Mestre Vidal (suite aux nouveaux permis accordés)
- Prévoir 1 borne incendie dans la zone de Capul
- Prévoir 1 borne incendie pour couvrir la zone Nombalen, Touyre, Pailloles
- Prévoir 1 borne pour la zone de La Truffe
- Prévoir 1 borne pour couvrir la zone Lasbruguette
- Prévoir 1 bâche de 30 m³ à La Tuque
- Prévoir 1 bâche de 30 m³ dans la zone de Lascombes
- Prévoir 1 bâche de 30 m³ dans la zone de Fontirou

En totalité, à la fin des travaux, il y aura : 7 bornes incendie et 3 bâches.

Pour les bornes, le devis demandé à la SAUR présente :

8.886 € pour 3 bornes (canalisations plus grandes)

2.220 € pour 1 borne (canalisation plus petite)

Total 11.106 €

En ce qui concerne les bâches, 2 devis sont obtenus : SAUR et Gelade

SAUR : 7.507 €/bâche = 22.521 € pour 3 bâches

Jelade : 15.150 € pour 3 bâches

Le budget pour le projet « défense incendie » se monte donc à
4.500 € - extension du réseau vers la D212
11.106 € - 4 bornes incendie
15.150 € - 3 bâches (société Jelade)
30.756 €

Demande de DETR de 40 %, soit 12.302 €
Reste à charge 18.454 €

Madame le Maire demande l'accord des élus pour présenter un dossier de subvention pour le projet « défense incendie » sur base des chiffres mentionnés.
Accord donné à l'unanimité des présents. Délibération à prendre

REFERENT AMBROISIE ET MOUSTIQUES TIGRE

Madame le Maire confirme que Madame Erlenwein, avec son accord, sera non seulement référent ambroisie mais également référent moustiques tigre.

VENTE TRACTEUR TONDEUSE

Suite à l'achat du nouveau tracteur tondeuse, l'ancien est à vendre. L'employé communal se propose de l'acheter pour 300 €.
Les élus présents donnent leur accord pour la vente à ce prix. Délibération à prendre.

POINT SUR LES ORDURES MENAGERES

Madame Erlenwein fait un point sur la réunion du 06 octobre.
La société Valorizon a confirmé que la capacité d'enfouissement du territoire va diminuer fin décembre 2020 suite à la fermeture du site de Nicole. Il est donc impératif que la quantité d'ordures ménagères diminue de 50 % pour 2025. Cette décision est une décision nationale due notamment à la transition énergétique, anti-gaspillage, etc.
Actuellement l'enfouissement des ordures ménagères coûte : 25 €/tonne.
En 2025, ce prix sera de 65 €/tonne.

L'instauration de la redevance incitative permettra, avec un meilleur tri, de réduire la quantité produite. De même des containers pour biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires) seront distribués avant le 31/12/2023 dans les villes, les immeubles afin d'inciter les citoyens à composter et par conséquent diminuer la quantité d'ordures ménagères.

Le principe est que les usagers disposent d'un badge (ou d'une poubelle individuelle munie d'une puce) avec lequel ils ouvrent les containers d'ordures ménagères, dans le cas des points d'apport volontaire. Un forfait annuel est appliqué avec un nombre inclus de dépôts (par exemple 26 sacs de 50 litres par an). Au-delà du nombre inclus dans le forfait, chaque sac supplémentaire est facturé à un tarif déterminé.
La taxe OM actuellement facturée avec l'impôt foncier (et basée sur le montant du foncier à payer) disparaîtra pour être remplacé par la redevance incitative.

Au niveau de la CAGV, 13 communes seraient collectées exclusivement en apport volontaire (containers) et 9 communes majoritairement en porte-à-porte avec bacs pucés.

La redevance incitative doit être – en principe – activée en décembre 2023 au plus tard.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire procède, à la demande d'un habitant de la commune, à la lecture d'un courrier qu'il a adressé à la mairie. Ce courrier fait part de son mécontentement et de son opposition à un projet d'implantation d'un parc de panneaux photovoltaïques au sol (20 hectares) dans les environs immédiats de son habitation. Il demande que la mairie et les élus s'opposent à ce projet.
Réponse sera adressée à cet habitant.
- Monsieur Missud s'inquiète de bruits de voisinage (tondeuse) persistants dans son environnement immédiat et s'enquiert des possibilités de diminuer ces bruits.
- Madame le Maire informe les élus que les cours de yoga ont repris dans la salle des fêtes, dans le respect des règles sanitaires.

➤ La séance est levée à 23 h 30

CARRE Sabine

DE PAOLI Georges

ERLENWEIN Josiane

GAGNANT Francis

**LECOURT-BARTHEROTTE
Corine**

~~**LUISA Jean-Paul**~~
absent

MISSUD Fabien

RIVIERE Didier

~~**SIMONELLI Fabienne**~~
absente

SIMONET Didier

TESTU Bruno